

**CONVENTION DE COOPERATION
ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTELUB
ET LE PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON**

ANNEXE 1

PROGRAMME D' ACTIONS 2019-2020

Le programme d'actions ci-après est établi conformément à l'article 2 « programme d'actions annuel » de la convention de coopération entre COTELUB et le Parc naturel régional du Luberon.

Compte tenu de l'entrée en application de la convention au 2nd semestre 2019, le présent programme d'actions est établi pour 2019-2020. Les suivants seront établis par année civile.

Il est présenté selon 2 catégories d'actions :

1. Les actions menées conjointement par les partenaires, et/ou celles conduites par l'un des partenaires et nécessitant l'implication de l'autre partenaire ;
2. Les actions mise en œuvre par l'un ou l'autre des partenaires qu'il est intéressante de porter à la connaissance de l'autre partenaire.

1. Actions impliquant les deux partenaires

- Plan de gestion stratégiques des zones humides et GEMAPI

Maitre d'ouvrage : plan de gestion des zones humides PNRL ; GEMAPI compétence intercommunale, modalités de mise en œuvre à définir

Le plan de gestion stratégique des zones humides (ZH), élaboré en concertation avec les EPCI, apporte des éléments de priorisation des enjeux de restauration des ZH, permettant aux EPCI de mieux calibrer leur action dans ce domaine. Dans le cadre de la GEMAPI, le parc propose d'être positionné sur cette thématique dont il a la connaissance et l'expertise. Il peut également assister COTELUB à d'autres niveaux si souhaité. Le Parc se positionne également en facilitateur en proposant, à l'échelle de son territoire, partages de problématiques et transfert d'expérience entre les EPCI.

- Plan de paysage Luberon-Lure

Maitre d'ouvrage : PNRL

Depuis 2017, le territoire du Parc naturel régional du Luberon et de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure est mobilisé à l'échelle de ses 7 intercommunalités autour de l'élaboration d'un plan de paysage, labellisé par le ministère de la Transition écologique et solidaire. L'enjeu est de prendre en compte le réchauffement climatique dans l'évolution paysagère.

En 2018, le diagnostic paysager a été élaboré pour faire un état des lieux et définir les enjeux du territoire, grâce à une large participation des acteurs du territoire (élus, techniciens, habitants et acteurs socio-économiques). En 2019, les objectifs de qualité paysagère ont été définis, et l'élaboration du programme d'actions est en cours selon les prochaines étapes suivantes :

- Validation à l'échelle des EPCI du programme d'actions en septembre 2019.
- Renseignement (identification des partenaires, du planning, déroulé des actions, ...) des actions prioritaires avec les acteurs concernés en octobre/novembre 2019.
- Présentation du programme d'actions du plan de paysage en décembre 2019 en Comité syndical du Parc
- Mise en œuvre des actions par les maitres d'ouvrage à partir de 2020

- **Charte forestière de territoire Luberon-Lure**

Portage de la CFT : PNRL, communauté de communes Haute Provence Pays de Banon, communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure

Maitrise d'ouvrage : selon les actions

La Charte forestière de territoire définit la politique et les actions des partenaires pour la gestion des ressources naturelles en milieu forestier. Elle est intégrée en tant que volet « forêt » à la charte du Parc naturel régional du Luberon avec pour objectif : « contribuer et veiller à la cohérence des politiques privées et publiques de protection et de valorisation de la forêt ». Le programme d'actions 2019-2023 est en cours de validation. Le développement de la certification PEFC y est inscrit pour 2020-2021.

- **Conseil en mobilité et Luberon Labo Vélo**

Maitre d'ouvrage : PNRL

L'objectif du Parc du Luberon et de la Communauté de communes est de développer des projets visant à réduire l'utilisation de la voiture et à développer notamment l'utilisation de modes actifs, comme le vélo, via l'intervention sur leur territoire d'un conseiller en mobilité. Une animation territoriale auprès des acteurs du territoire est essentielle pour mettre en œuvre des projets autour de l'amélioration des déplacements, de la qualité de l'air et de la qualité sonore. Un COPIL mobilité est animé par le Parc, des représentants de COTELUB y siègent. Une participation financière de COTELUB est sollicitée [pour le projet Luberon Labo Vélo](#) (cf délibération correspondante).

- **Etang de la Bonde**

Maitre d'ouvrage : COTELUB

Dans le cadre de sa politique de développement touristique, COTELUB a déterminé en enjeu prioritaire de développement d'un tourisme durable avec la protection et la valorisation de l'étang de la Bonde. Le projet vise à valoriser et sécuriser l'accès à l'étang afin de mieux accueillir le public.

Le Parc est associé au projet à travers la réalisation d'une étude de cas dans le cadre du plan de paysage et de l'animation de l'espace valléen. Il est associé aux étapes préparatoires du projet nécessaire à la mise en cohérence avec la Charte du Parc.

- **Espace VTT**

Maitre d'ouvrage : PNRL

Le projet porte sur la structuration de l'offre VTT, en particulier d'une offre touristique de parcours VTT en boucle "prêts à rouler", accessibles et opérationnels facilement, à échelle de chaque bassin de vie touristique, et complémentaire aux grandes itinérances VTT. Il s'agit de diversifier les activités touristiques par la valorisation des patrimoines naturels et culturels avec deux objectifs stratégiques.

COTELUB est impliquée dans la conception du projet et son financement (cf délibération correspondante).

- **Relais du Parc**

Maitre d'ouvrage : PNRL

Le projet « Les relais du Parc » vise à assurer un accueil du public sur les cinq bassins de vie du Parc pour développer la connaissance du Parc du Luberon, et ce de manière plus homogène sur le territoire. Il s'agit de mettre en place des équipements et des animations permettant de mieux faire connaître du grand public les richesses et les caractéristiques du territoire, les enjeux de préservation et de valorisation des ressources et du patrimoine, le projet porté par le Parc et ses partenaires sur le territoire, ainsi que l'ensemble des actions concrètes qui en découlent.

Un prestataire accompagne le Parc dans la définition de ces relais du Parc. Des élus municipaux du territoire de COTELUB participe au comité de pilotage.

- Contrat régional d'équilibre territorial

Chef de file : PNRL

Le PNRL est le chef de file du Contrat régional d'équilibre territorial Luberon 2019-2021 regroupant 4 EPCI dont COTELUB. Il s'agit d'un outil privilégié de la région pour la mise en œuvre des priorités de son plan climat « COP d'avance ». A ce titre, le Parc est chargé d'animer le dispositif, avec les services de la Région. Une clause de revoyure à mi-parcours est prévue en 2020 par avenant afin de revoir la programmation, de la réorienter en fonction de la maturité des projets ou d'intégrer de nouvelles opérations.

- Espace valléen

Porteur : PNRL

Maitrise d'ouvrage : selon les actions

Il s'agit d'une stratégie de diversification touristique basée sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels et de construction d'une destination « Luberon tourisme durable ». Le Parc du Luberon est le coordonnateur en partenariat étroit avec les EPCI et OTI. Le programme Espace valléen Luberon-Lure soutient financièrement des actions sous maîtrise d'ouvrage des collectivités du territoire pour la période 2016-2020.

- Révision de la Charte du Parc naturel régional du Luberon

Maitre d'ouvrage : PNRL

La Charte du Parc naturel régional du Luberon, d'une durée de 15 ans, arrive à échéance en 2024. Le travail de construction du futur projet de territoire pour la période 2024-2039 s'échelonne sur plusieurs années. Il débute par un lancement à l'automne 2019, et une concertation avec les acteurs du territoire en 2020. COTELUB, membres du syndicat mixte de gestion du parc sera sollicitée pour participer à cette co-construction.

2. Actions conduites par un partenaire, portées à connaissance de l'autre partenaire

Maitrise d'ouvrage PNRL

- Réserve de biosphère Luberon-Lure
- Géoparc mondial de l'UNESCO
- Garde régionale forestière
- Révision de la Charte du Parc naturel régional du Luberon
- Natura 2000
- Trame verte et bleue
- Programme alimentaire territorial
- Marque « Valeurs Parc naturel régional »
- Oenotourisme
- Biodiversité domestique et filières locales
- Bistrots de pays
- Chemins des parcs
- Astrotourisme
- Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat
- Accompagnement et avis sur les documents d'urbanisme
- Amélioration des réseaux aériens des opérateurs
- Survol aérien
- Conseil architectural
- Maitrise d'œuvre/assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restauration de patrimoine
- Territoire à énergie positive pour la croissance verte/certificats d'économie d'énergie
- SEDEL : économies d'énergie et économies d'eau
- Accompagnement au développement raisonné de l'énergie photovoltaïque

- Relais-Informations-Services (RIS)
- Charte signalétique/règlements locaux de publicité/plans de jalonnement
- Jardiner au naturel/0 phyto
- Programme d'éducation à l'environnement

Maitrise d'ouvrage COTELUB

- Aménagement des 7 lacs

Projet